

Advantix® est un médicament vétérinaire. Lisez attentivement la notice et les indications de l'emballage avant utilisation. Demandez conseil à votre vétérinaire/pharmacien/professionnel de santé animale. Si les symptômes persistent, consultez votre vétérinaire.

ADVANTIX TRES PETIT CHIEN, ADVANTIX PETIT CHIEN, ADVANTIX CHIEN MOYEN, ADVANTIX GRAND CHIEN, ADVANTIX TRES GRAND CHIEN solution pour spot-on. Espèce de destination : Chien. **Indications :** Chez le chien : Prévention et traitement des infestations par les puces (*Ctenocephalides felis*, *Ctenocephalides canis*). Les puces présentes sur le chien sont tuées en 24 heures qui suivent le traitement. Un seul traitement prévient les ré-infestations par les puces pendant 4 semaines. Le médicament peut être intégré dans un programme thérapeutique de la Dermatite Allergique par Piqûres de Puces (DAPP). Traitement des infestations par les poux broyeurs (*Trichodectes canis*). Le produit possède une efficacité acaricide et répulsive persistant pendant 4 semaines (*Rhipicephalus sanguineus*, *Ixodes ricinus*) et 3 semaines (*Dermacentor reticulatus*). Par son action répulsive et acaricide sur la tique vecteur *Rhipicephalus sanguineus*, le produit réduit la probabilité de transmission du pathogène *Ehrlichia canis*, réduisant ainsi le risque d'ehrlichiose canine. Les études ont montré que cette protection commence dès le 3ème jour après l'application du produit et persiste pendant 4 semaines. Les tiques déjà présentes sur le chien au moment du traitement peuvent ne pas être tuées pendant les 2 jours suivant l'administration du traitement et peuvent rester fixées et visibles. Aussi il est recommandé d'enlever les tiques présentes lors de l'application du traitement, afin d'éviter leur attachement et la prise de repas sanguin. Un seul traitement assure une activité répulsive (anti-gorgement) contre les phlébotomes pendant 2 semaines (*Phlebotomus papatasi*) à 3 semaines (*Phlebotomus perniciosus*), contre les moustiques pendant 2 semaines (*Aedes aegypti*) à 4 semaines (*Culex pipiens*) et contre les mouches d'étable (*Stomoxys calcitrans*) pendant 4 semaines. Réduction du risque d'infection à *Leishmania infantum* transmis par les phlébotomes (*Phlebotomus perniciosus*) jusqu'à 3 semaines. **Contre-indications :** En l'absence de données disponibles, ne pas traiter les chiots âgés de moins de 7 semaines. Ne pas utiliser chez les chiens pesant moins de 1,5 kg. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue aux principes actifs ou à l'un des excipients. Ne pas utiliser chez les chats. **Précautions particulières d'emploi :**
Pour l'utilisateur : : Eviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et la bouche. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'application. Bien se laver les mains après l'application. En cas de contact accidentel avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Les personnes présentant une sensibilité cutanée connue peuvent être particulièrement sensibles à ce produit. Les symptômes prédominants, bien qu'extrêmement rares, pouvant être observés sont des irritations sensorielles transitoires de la peau comme un picotement, une sensation de brûlure ou un engourdissement. En cas de contact accidentel du produit avec les yeux, rincer abondamment les yeux à l'eau. Si une irritation de la peau ou des yeux persiste, consulter un médecin et montrer à ce dernier la notice du produit. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin et montrer à ce dernier la notice et l'emballage du produit. Ne pas laisser les enfants jouer avec les animaux traités jusqu'à ce que le site d'application soit sec. Cela pourra être assuré en traitant par exemple les animaux en soirée. Dans ce cas, ne pas laisser les chiens récemment traités dormir avec leurs propriétaires, en particulier si ce sont des enfants. Afin d'empêcher les enfants d'entrer en contact avec les pipettes, conserver les pipettes dans leur emballage d'origine jusqu'à utilisation, et éliminer immédiatement les pipettes utilisées. VGPR 11/2020.

Elanco France SAS au capital de 1.708.200 euros – RCS 417 350 386 Nanterre - Crisco Uno, Bâtiment C, 3-5 avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres